

CONSEIL MUNICIPAL Compte-rendu de la séance du 8 décembre 2023

↳ [Ordre du jour](#)

Synhèse :

Les élus municipaux privés de Facebook

En préambule du conseil municipal vendredi, Eric Martin (Hyères tout naturellement) s'est ému de la décision de la mairie de mettre un terme à la retransmission des séances de conseil municipal sur ses réseaux sociaux. Malicieusement, pour appuyer son propos, il exhumait le rapport présenté en 2012 par Jean-Pierre Giran au président de la République « pour améliorer le fonctionnement de la démocratie locale ». Parmi 42 idées, celui qui était alors député proposait de rendre obligatoire sur le site Internet des collectivités territoriales la diffusion de toutes les informations concernant les activités du conseil municipal ».

« Monsieur le Maire, quoi de mieux qu'une retransmission vidéo d'un conseil municipal pour assurer une diffusion transparente de ses débats pour le plus grand nombre de Hyérois. Ce mode moderne d'information est totalement en cohérence avec ce texte. Et vous, vous le supprimez », s'indigne l'élue d'opposition.

Rappelant que cette pratique avait été instaurée lors de la crise sanitaire, Jean-Pierre Giran a motivé sa décision par le rapport entre le coût de la prestation audiovisuelle (1 800 € par séance) et le très faible nombre d'internautes connectés.

Face à cet argument, Eric Martin a proposé que son groupe s'occupe de filmer le conseil municipal. « Si vous voulez le faire, ce n'est pas interdit. Je vous laisse le soin d'opérer », a répondu le maire. Rendez-vous au prochain conseil pour savoir si le groupe d'opposition – qui fait circuler sur internet une pétition en ce sens – relèvera le défi.

Nos votes : délibérations 1 à 16 ABSTENTION sur les points comptables d'une politique municipale que nous ne partageons pas, idem pour la 21 ((renouvellement urbain) et 35 (Délégation de Service Public kaina beach), et 36 CONTRE (vente de Jausiers).

✅ Le conseil démarre avec [l'intervention d'Eric Martin](#) concernant la fin des retransmissions des séances du conseil sur Facebook, décision unilatérale et solitaire d'un maire qui s'éloigne enoore un peu plus de la transparence démocratique. Pas très étonnant au moment où sa majorité se délite et ses mouvements d'humeur violents et grossiers se font plus nombreux !

✅ HTN est intervenu sur le financement des associations (Affaire 17). Il s'agit dans cette affaire de délibérer sur les avances consenties pour les subventions aux associations hyéroises avant le budget primitif de 2024, et ce, pour un montant total de 2 276 632 €. Toujours dans un esprit d'équité et de transparence entre toutes les associations, [Geneviève Burki](#) s'est interrogé sur les contrôles aléatoires dont la commune se réserve le droit de pratiquer (comment le sont-ils d'ailleurs ?) : sans être inquisiteurs, comment consulter les comptes d'emploi pour les associations n'ayant pas de comptabilité contrôlée par un professionnel ?

Concernant les comptes d'emploi des subventions municipales, comme pour les subventions dont le montant annuel est supérieur ou égal à 23 000 €, toute subvention de plus de 2 000 € pourrait donner lieu à une convention d'objectifs dont les projets sont joints avec la demande.

✅ La DSP de la plage des salins pose souci. Les éléments de choix du délégataire ne nous semblent pas clairs. Non seulement les tarifs proposés par ce futur exploitant sont vraiment trop élevés pour nos jeunes et les Hyérois, mais sa comptabilité laisse perplexes : pas besoin d'être expert-comptable pour comprendre qu'avec un chiffre d'affaires de 1,7 M€, afficher un bénéfice de 0€ c'est vraiment « osé » surtout qu'en l'espèce nous sommes dans le cadre d'une DSP !

✅ Sur la vente de Jausiers, la vibrante [intervention de Martine Agosta](#) a permis de voir à quel point le maire se moque de notre ville en entérinant la vente de ce centre de loisirs à 187,50€ du m² ! M. Giran a donc bradé pour un prix dérisoire les vacances, les souvenirs et les rires de 4 générations d'enfants et ceux des adultes que nous sommes devenus sans aucun respect pour notre identité hyéroise. Une intervention courageuse et très sincère de notre élue HTN !

Les Salins, Jausiers... les élus hyérois en débat



✔ HTN a interpellé le maire sur la situation très sensible de l'école Michelet. Il est en effet rarissime de fermer une école car en amont de la commission de sécurité, les services municipaux doivent en principe anticiper pour dénouer les éventuels blocages. Il est donc permis de douter du bienfondé de cette fermeture en raison d'un avis défavorable de la commission de sécurité. L'avis énoncé par Mme Marino adjointe à l'Éducation l'a été avec beaucoup de confusion concernant les 16 points problématiques sauf pour un, celui qui concerne l'accès des moyens de secours. Bref, de là à penser que cette fermeture provisoire devient une liquidation définitive à cause d'une commission tatillonne (aux dires du maire), il n'y a qu'un pas qui nous inquiète au plus haut point : qui veut tuer son chien, dit qu'il a la rage ! Mauvaise anticipation du dossier ou volonté de fermer une école, en attendant ce sont 6 classes qui doivent dans l'urgence être hébergées à l'école Paul Long et Jardin d'Orient.

✔ Enfin, HTN par la voix de [Karine Tropini](#) a abordé le point sensible du financement du CCN (centre commercial du nautisme) en posant une question d'actualité. Comme d'habitude le maire a tenté d'évoquer une lassitude liée à un climat de suspicion. Ne lui en déplaise, heureusement que Karine Tropini et HTN ont enfin rendu publics ces informations qui démontrent le bienfondé des interventions précédentes sur le sujet. HTN est soucieux de l'efficacité de l'argent public, il faut que les personnes qui ont profité de ces malversations rendent des comptes !

Question d'actualité : Monsieur le Maire,



En ce qui concerne les aménagements du port d'Hyères inaugurés en avril 2019, il a été évoqué que des malfaçons pourraient persister au centre commercial du nautisme, avec certaines réserves potentiellement non levées. Ces défauts, si avérés, pourraient exposer la municipalité à des risques au niveau des garanties décennales et biennales, étant donné que la réception définitive des travaux pourrait ne pas avoir eu lieu. Pourriez-vous nous informer sur le nombre actuel de réserves en suspens, telles qu'inscrites au PV de pré-réception des travaux, et sur la date envisagée, si existante, pour la réception définitive des travaux ?

Par ailleurs, une publication locale évoque un possible détournement de fonds publics dépassant un million d'euros sur le chantier du centre commercial du nautisme, avec trois signalements au procureur de la République. Pourriez-vous fournir quelques précisions sur ces allégations ?

HTN HYERES TOUT NATURELLEMENT
Hôtel de ville
12, Avenue Joseph Clotis
BP 709 - 83412 HYERES CEDEX
Conseillers Municipaux :
Karine Tropini – Eric Martin – Martine Agosta – Jean-David Marion – Geneviève Burki

